Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0050-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0050

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 15 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 22
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. LE BEVER Gildas à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme DRONIOU Marie-Louise

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Fourniture et livraison de produits chimiques pour le traitements des eaux de Lannion-Trégor Communauté - Petits et moyens conditionnements

Exposé des motifs

La fourniture et la livraison de produits chimiques est nécessaire au bon fonctionnement de trois services de Lannion-Trégor Communauté :

- Le traitement des usines d'eaux potables et d'eaux usées exploitées par le service eau et assainissement
- La dépollution des effluents d'abattoirs gérés par le service environnement
- Le traitement des eaux des piscines rattachées au service sport culture et territoire.

L'accord-cadre n°22213, conclu pour répondre à ce besoin, arrive à échéance au mois de septembre 2026, il est nécessaire de le relancer.

En conséquence, un appel d'offres ouvert sera publié en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 12 mois, renouvelable tacitement trois fois, relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de Lannion-Trégor Communauté – Petits et moyens conditionnements.
Cet accord cadre sera conclu avec les montants définis comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0050-DE

| Montant annuel minimum | Montant annuel maximum |
|---|---|
| 0 € H.T. | 300 000,00 € H.T. |

**VU** Le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** Le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

**Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**APPROUVER** Le lancement de la consultation « Fourniture et livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de Lannion-Trégor Communauté – petits et moyens conditionnements ».

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

**Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,**
**transmise au contrôle de légalité par télétransmission le :** 11 MAI 2026
**Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :** 11 MAI 2026
**Notifiée le :**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***